

AUTORISATION DE PRISE DE VUES ET DE DIFFUSION D'IMAGES

Pour valoriser l'activité de ses services, la commune de Vaudes et le SIVOS du Vaudois font ponctuellement intervenir un photographe sur les évènements et les actions mises en place par la commune.

Les images prises (photos) sont susceptibles d'être exploitées par la commune de Vaudes ou par les journaux quotidiens de l'Aube (Est Eclair ou Libération Champagne) pour la communication et la valorisation du service concerné pour l'année scolaire 2021-2022.

Cela concerne les supports « papier » (revue communale, quotidiens) ainsi que les supports numériques suivants :

le site internet officiel de la commune (www.vaudes.fr), les sites internet officiel des quotidiens locaux.

Je soussignéparent ou représentant
légal de l'enfant

Cochez le choix retenu :

- J'autorise la commune de Vaudes à publier un support photographique où peut apparaître le mineur concerné, sur les médias cités ci-dessus.
- Je n'autorise pas la publication par la commune de Vaudes, de photographies où peut apparaître le mineur concerné.

Je déclare être le parent ou le tuteur légal du mineur nommé ci-dessus, et avoir l'autorité légale de signer cette autorisation en son nom. J'ai lu et compris la présente autorisation et reconnais les implications à l'utilisation des photographies où pourrait apparaître le mineur concerné.

Selon les articles 226-1 à 226-8 du Code civil, tout individu jouit d'un droit au respect de sa vie privée ainsi que d'un droit à l'image. Et selon la loi informatique et liberté 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit de retrait et de modification des informations vous concernant.

Fait à....., le

Signature du représentant légal